



Les Foulées Orange en version connectée est une substitution de la 20ème édition initialement prévue le dimanche 25 avril 2021, et organisée du dimanche 25 avril au lundi 24 mai 2021 sous la forme de course nature en autonomie complète.

Les inscrits participent en courant à allure libre. La randonnée n'est pas autorisée.

Ce n'est pas une compétition. L'organisateur n'assure ni classement, ni chronométrage.

Article 1 – principe et déroulement

Les Foulées Orange en version connectée est un challenge personnel, en autonomie totale. Aucun classement n'est effectué par l'organisateur à l'issue de la période.

Pour celles et ceux qui le souhaiteraient, nous envoyer par courriel vos photos du parcours (paysage, selfie, ...) avec votre trace GPX ou photo de votre montre, qui pourront ensuite être utilisées par l'organisateur. Le participant autorise alors expressément les organisateurs des Foulées Orange, à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître.

L'organisateur n'assure ni fléchage du parcours, ni sa sécurisation, ni son encadrement médical. Les routes ne sont pas fermées, vous allez certainement croiser des véhicules et personnes. Cédez toujours la priorité aux piétons et véhicules, et respectez surtout le code de la route.

Pour l'orientation des participants, l'organisation met à leur disposition un plan.

A des fins d'organisation, il est demandé aux participants :

- de s'inscrire sur la plateforme KLIGEGO (gratuit), le tracé vous sera alors fournie
- de réaliser son parcours entre le dimanche 25 avril et le lundi 24 mai 2021
- de respecter le site de stationnement et le parcours fourni par l'organisateur

Article 2 – formules

Contrairement aux années précédentes, le départ se fera depuis le village du Mas-Foreau, les distances sont légèrement modifiées, les participants pourront choisir entre 2 distances :

- un peu moins des 8 km traditionnels
- un peu moins des 14 km traditionnels

Article 3 – aptitude physique

Le participant déclare sur l'honneur être en parfaite santé, ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied. Cette épreuve n'étant plus considérée comme une compétition, le certificat médical n'est plus requis.

Le participant s'engage à ne pas courir s'il présente ou s'il a présenté des symptômes du COVID-19 au moins 10 jours avant la course.

Article 4 – matériel obligatoire

Aucun ravitaillement ne sera proposé sur les parcours, ni aux termes des circuits. Chaque participant devra prendre le départ avec son ravitaillement personnel.

Article 5 – responsabilité

Le participant s'engage à respecter les consignes gouvernementales ou préfectorales liées à la situation sanitaire et notamment : les heures de couvre-feu, le déplacement dans un rayon de 10 km autour de son domicile, le nombre de personnes autorisées à se regrouper (6 maximum), les gestes barrières en toutes circonstances.

Le participant est considéré comme étant en excursion personnelle : la responsabilité des organisateurs ne pourra être directement engagée.

ORGANISATION : ASCET 23 – Cité administrative – BP 147 – 23003 GUERET Cedex

Mel : ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

Site internet : <http://www.fnascee.org/ascet-23-r1795.html>

Maryline LAVAUD : 05.55.51.69.67

Delphine FAUVET : 06.74.67.04.72